



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-08 AUTORISANT LA VENTE DE MOTOS AINSI QUE LA POSE DE PIÈCES DE MOTOS DANS L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1 222, RUE SHEFFORD, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 mai 2014, le conseil municipal de la ville de Bromont a adopté un premier projet de résolution numéro PP-08 tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le **2 juin 2014 à 19 h**, au centre communautaire Lucien-Parent, situé au 197, rue d'Adamsville.

Que ce premier projet de résolution vise à autoriser à certaines conditions, la vente de motos ainsi que la pose de pièces de motos dans l'immeuble situé au 1 222, rue Shefford, en plus des usages déjà autorisés à cet endroit, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës constituant le secteur concerné.

Qu'au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et

entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Ce premier projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Une copie du premier projet de résolution numéro PP-08 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi.

Donné à Bromont, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mai 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA